



Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 3 janvier 2022

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à Monsieur le **Ministre des Sports** au sujet de l'Action Go to Sports.

Dans le cadre du plan de relance Sports 2.0, le ministère des sports a lancé l'action *Go to Sports*, qui vise à encourager les familles à inscrire les jeunes dans un club de sport, en participant aux frais y relatifs, par l'allocation d'un montant de 50 € pour chaque nouvelle licence prise par un jeune en dessous de 16 ans.

Cette mesure est à la fois une mesure de relance pour le secteur du sport organisé, mais également une mesure sociale destinée à favoriser l'accès des enfants et jeunes à un environnement structurant et éducatif comme un club sportif peut en proposer.

La date limite de validité des bons ayant été le 31 décembre 2021, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

1. **Combien de nouvelles licences ont-été sollicitées dans le cadre de l'action *Go to Sports* et pour quelles disciplines sportives ?**
2. **Quel est le bilan en matière d'égalité entre femmes et hommes de l'action ?**
3. **Est-ce que le Ministère des Sports a pu recueillir des réactions de la part des clubs et fédérations par rapport à l'action ? Quelles sont, le cas échéant, leurs observations ?**
4. **Monsieur le Ministre estime-t-il qu'une deuxième édition de l'action *Go to Sports* est nécessaire ou souhaitable afin de motiver les jeunes à s'engager dans la pratique sportive ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Chantal GARY
Députée



Réponse de Monsieur le Ministre des Sports à la question parlementaire n° 5449 de l'honorable Députée Chantal Gary au sujet des nouvelles licences sollicitées dans le cadre de l'action « Go to Sports ».

1. Combien de nouvelles licences ont-été sollicitées dans le cadre de l'action « Go to Sports » et pour quelles disciplines sportives ?

Les périodes de confinement ayant rompu les habitudes de s'entraîner en club, les clubs sportifs se sont inquiétés du retour de leurs membres et notamment des plus jeunes. Pour contrecarrer cette tendance, le ministère des Sports a souhaité encourager la prise d'une nouvelle licence dans un club de sport par l'allocation de 50 € pour chaque nouvelle licence prise par un jeune en-dessous de 16 ans. Le nombre de demandes parvenues au ministère des Sports témoigne du succès de cette action et de la volonté des jeunes de pratiquer un sport.

Il y a lieu de souligner que les demandes introduites par les clubs de sport ont été envoyées, à des fins de vérification, aux fédérations sportives respectives pour confirmer qu'il s'agit effectivement de nouvelles licences demandées par les clubs. Comme les réponses des différentes fédérations ne sont pas encore toutes parvenues au ministère des Sports, seul le nombre de demandes introduites est actuellement connu.

Ainsi le ministère des Sports a reçu en tout, 5.604 demandes de nouvelles licences.

2. Quel est le bilan en matière d'égalité entre femmes et hommes de l'action ?

Des 5.604 demandes introduites, 1.905 demandes parviennent de jeunes filles et 3.699 demandes concernent des garçons en-dessous de 16 ans.

3. Est-ce que le ministère des Sports a pu recueillir des réactions de la part des clubs et fédérations par rapport à l'action ? Quelles sont, le cas échéant, leurs observations ?

La plupart des clubs de sport ont constaté avec satisfaction une nette augmentation des demandes de nouvelles licences suite à l'action « Go to Sports ». Il faudra par la suite intégrer au mieux ces jeunes sportifs et les encadrer pour leur permettre d'évoluer dans les clubs respectifs et de garder la motivation pour pratiquer durablement une activité sportive.



4. Monsieur le Ministre estime-t-il qu'une deuxième édition de l'action « Go to Sports » est nécessaire ou souhaitable afin de motiver les jeunes à s'engager dans la pratique sportive ?

Un point sur cette action ainsi que des autres mesures contenues dans le plan de relance 2.0 sera fait dès l'établissement du bilan définitif. De nouvelles mesures en la matière en faveur du sport ne sont pas exclues.

Luxembourg le 4 février 2022

Le Ministre des Sports

(s.) Georges Engel